



L'autopartage électrique Mouv'nGo : une mobilité vertueuse dans le périurbain manceau ?

Jean Leroy

Éditeur



Le Mans Université
Laboratoire Espaces et Sociétés
UMR 6590 - CNRS
Avenue Olivier Messiaen
72085 LE MANS

Édition scientifique

URL : <https://atlas-social-du-mans.fr/index.php?id=646>

DOI : <https://doi.org/10.48649/asdm.646>

Référence numérique

Jean Leroy 2023 : « L'autopartage électrique Mouv'nGo : une mobilité vertueuse dans le périurbain manceau ? », in Bailly, G., Gasnier, A., Angonnet, S. (dirs), *Atlas social du Mans*, ISSN : en attente, planche mise en ligne le mardi 23 mai 2023, consultée le mardi 26 novembre 2024 URL : <https://atlas-social-du-mans.fr/index.php?id=646>, DOI : <https://doi.org/10.48649/asdm.646>

Si les effets vertueux de l'autopartage en milieu urbain ont largement été investigués (6t-Bureau de recherche, 2019, 2016 ; Shaheen, 2018 ; Martin et Shaheen, 2011), les récentes initiatives qui s'implantent dans les espaces de moindre densité, marqués par la dépendance automobile et l'offre limitée de transports en commun, ne l'ont pas encore été.

Présentation du service Mouv'nGo

En février 2018, sous l'impulsion du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, le programme Mouv'nGo voit le jour. Six communes de l'espace périurbain manceau ont été équipées d'une borne de recharge électrique et de deux Renault Zoé chacune qui doivent obligatoirement être restituées à leur borne de prise en charge une fois le voyage terminé. Depuis, huit autres communes de Sarthe ont intégré le service.

Fig 1- Service Mouv'nGo à Étival-lès-le-Mans.



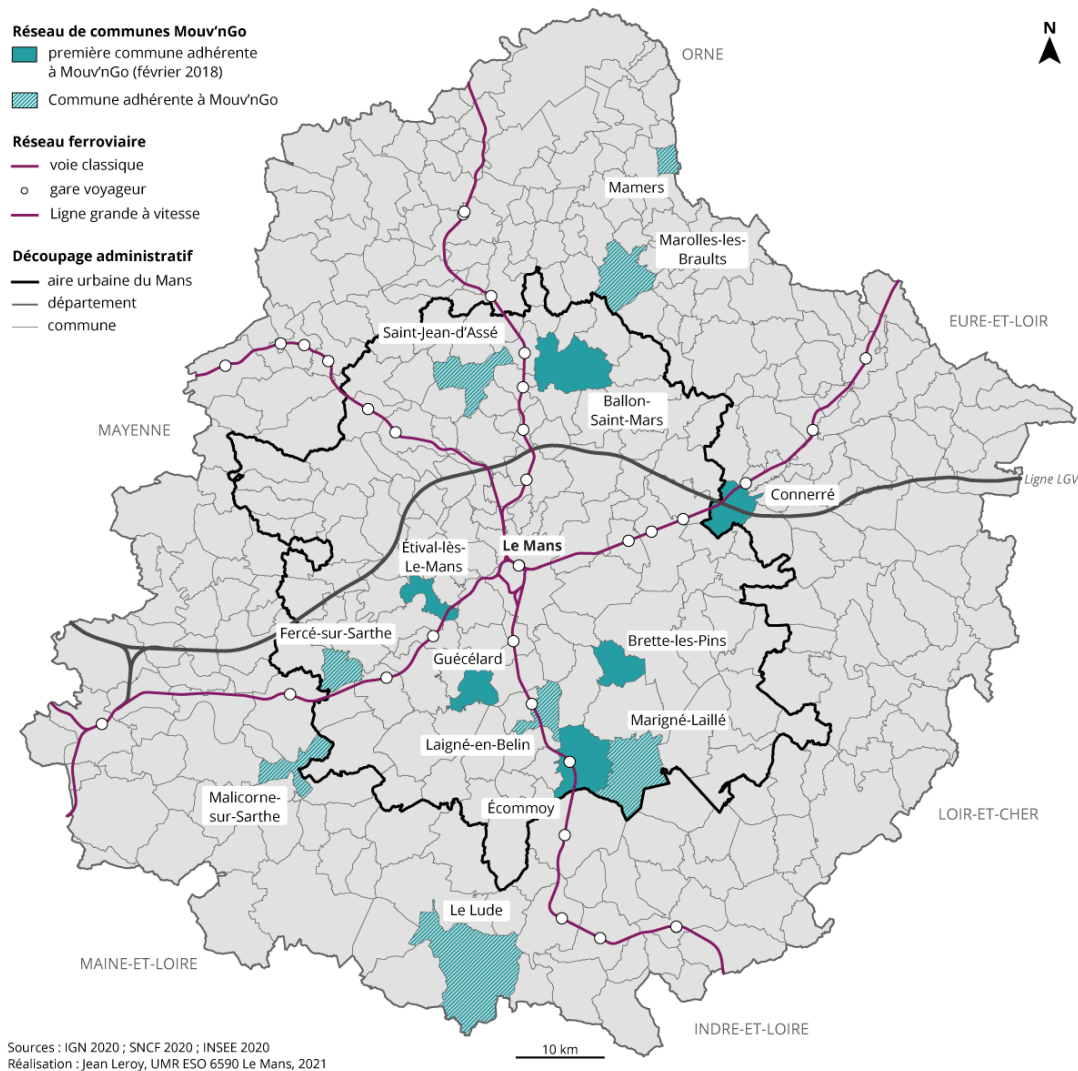
Crédit photo : J. Leroy.

Sources : Leroy Jean, 2021.

L'autopartage Mouv'nGo a été pensé comme un service destiné « au plus grand nombre » et bénéficie d'une tarification relativement abordable. En effet, le coût d'utilisation d'un véhicule électrique Mouv'nGo pour une journée est de 18 € alors que pour la même prestation le coût s'élève à 45 € dans une agence de location traditionnelle du territoire. L'offre d'autopartage Mouv'nGo s'inscrit également dans les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre, une voiture autopartagée supprimant entre 3 et 8 voitures individuelles selon les estimations (The Shift Project, 2018; 6t-Bureau de recherche, 2019). Il vient aussi compléter l'offre de transports publics, souvent limitées dans ces espaces de moindre densité (Centre d'analyse stratégique, 2012). À ce propos, seulement trois communes sur les 14 adhérentes au programme Mouv'nGo sont dotées d'une gare SNCF (cf. carte) et si toutes les communes sont desservies par des lignes de car, les passages quotidiens sont très limités et surtout destinés à un public scolaire.

Fig 2- Déploiement du service Mouv'nGo en Sarthe

Déploiement du service Mouv'nGo en Sarthe



Sources : IGN, SNCF, INSEE 2020.

Les effets vertueux de l'autopartage électrique sur la mobilité des périurbains

Sur près de 1 000 voyages de véhicules Mouv'nGo réalisés entre 2018 et 2020, 85 % sont marqués par au moins deux arrêts. En moyenne, cinq arrêts sont effectués par voyage. Il semblerait que les utilisateurs de l'autopartage tendent vers des comportements rationnels en mutualisant leurs activités lors d'une seule et même location. Le fait de devoir anticiper chaque utilisation induirait une planification des activités par les individus selon le credo « rentabiliser mon voyage ». Ainsi, dans une campagne de questionnaire administrée entre mars et mai 2020 aux 237 abonnés ayant utilisé au moins une fois le service depuis son inauguration et à laquelle 103 ont répondu, 55 % indiquaient optimiser leur voyage en y regroupant plusieurs activités. En complément, par le biais d'entretiens semi-directifs, il est ressorti que le manque de flexibilité de l'autopartage par rapport à la voiture individuelle (réservation plus ou moins en amont et limitée dans le temps) ainsi que le fait d'être concrètement

confronté au coût d'utilisation journalier du véhicule électrique conduisaient les abonnés à optimiser leurs voyages en mutualisant les activités.

Les abonnés du service ont également été interrogés sur les éventuels impacts de l'autopartage sur leur mobilité. Pour avoir suffisamment de recul, cette question a été posée aux individus qui utilisaient le service Mouv'nGo depuis au moins six mois, soit 65 abonnés. Premièrement, il apparaît de manière logique que l'autopartage permet de limiter l'usage de son véhicule personnel (17 % des enquêtés) et de facto de diminuer les coûts inhérents à l'automobile, estimé à 3 150 euros en moyenne (assurance, entretien, essence??) par an par ménage (Bigo, 2019). Deuxièmement, l'utilisation de Mouv'nGo a déclenché chez certains usagers le choix ou l'envie d'acquérir un véhicule électrique personnel (14 %). Pour d'autres, au contraire, l'offre Mouv'nGo est perçue comme un moyen de se séparer d'un véhicule ou d'éviter l'achat d'une voiture supplémentaire (16 %). Troisièmement, l'autopartage apparaît aussi comme un effet levier quant à l'usage des modes doux et des transports publics (8 %).

Trois ans après son introduction dans le périurbain mançais l'autopartage électrique, sans révolutionner la manière de se déplacer, développe timidement des comportements vertueux de mobilité à la fois à travers l'usage du service en lui-même mais également par les effets en cascade qu'il entraîne.

Jean Leroy

Doctorant, Le Mans Université, UMR 6590 Espaces et Sociétés (ESO)

jean.leroy@univ-lemans.fr

<http://eso-lemans.cnrs.fr/fr/equipe/doctorants-et-doctorantes/leroy-jean.html>

2023.

© Creative Commons - 4.0 BY-NC-SA